Terres d'Envol Rénov' : une nouvelle aide pour rénover votre maison

Le territoire Paris Terres d'Envol a lancé Terres d'Envol Rénov', un accompagnement et une subvention pouvant aller jusqu'à 4 000€.



Vous êtes propriétaire occupant d'une maison individuelle de plus de 15 ans ? Vous pouvez prétendre, sous certaines conditions, au dispositif Terres d'Envol Rénov ' pour financer des travaux d'amélioration énergétique de votre bien (isolation thermique extérieure, isolation des combles, réfection des menuiseries...). Le montant de cette subvention s'échelonne de 2 500 € à 4 000 €. La subvention est également cumulable avec les aides de l'État : Anah, Ma Prime Rénov, CNAV... Plus de renseignements auprès de l'Agence locale de l'énergie de Paris Terres d'Envol (ALEPTE) au 01 48 63 24 14 ou par mail : tderenov@alepte.fr